

Bureau du 29 septembre 2003

Décision n° B-2003-1708

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Place des Palabres - Requalification**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La place des Palabres à Saint Fons, dans le quartier des Clochettes, est un ensemble immobilier complexe, aménagé en 1984-1985 dans le cadre de la ZAC des Clochettes pour constituer un centre de quartier (place des Palabres, locaux commerciaux, équipements publics intégrés dans un lycée professionnel et 90 logements collectifs sociaux), en voisinage d'un parc urbain.

Ce secteur est devenu très rapidement le lieu qui concentrait des dysfonctionnements d'usage.

Aujourd'hui, après des premiers travaux de sécurisation et de réhabilitation des logements et des locaux, la mobilisation des partenaires a permis d'augmenter significativement le taux d'occupation de l'ensemble immobilier : 90 % des logements Opac et des locaux du centre Léon Blum sont occupés (43 % en 1999).

Il est proposé aujourd'hui d'engager la procédure pour permettre de désigner une maîtrise d'œuvre chargée de concevoir le projet de requalification de l'espace public de la place des Palabres.

Les espaces extérieurs concernés par la requalification sont délimités :

- au nord par la rue de la Rochette,
- à l'est par la rue d'Avignon,
- au sud par les allées 1, 2 et 3 et les commerces de la résidence de l'Opac du Rhône,
- à l'ouest par les allées 7 et 8 de cette résidence et l'ancien restaurant du lycée Léon Blum.

Le projet devra prendre en compte dans la réflexion urbaine l'environnement proche et ses évolutions potentielles (rue de la Rochette, parc de stationnement de la Socfons, garages des résidences...) et établir des propositions d'articulation urbaine autour du carrefour Valence-Avignon-Rochette.

La mission du concepteur consistera à :

- étudier les différentes hypothèses de composition et de hiérarchisation des espaces concernés, compatibles avec les objectifs de l'opération,
- assurer une maîtrise d'œuvre complète pour le réaménagement de ces espaces.

Cette mission comprendra des temps d'information et de concertation avec des groupes d'habitants et d'usagers concernés par l'opération.

Le concepteur devra présenter des supports de présentation du projet facilement compréhensibles par ces groupes.

D'un montant total estimé à 600 000 € TTC, ce programme de requalification pourra bénéficier de subventions à préciser au titre de la politique de la ville.

Pour démarrer cette opération, il s'agit de prévoir une individualisation partielle d'autorisation de programme pour financer la mission de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 72 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 1er septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place des Palabres à Saint Fons à passer selon la procédure sans formalité préalable pour un coût total prévisionnel de 72 000 € TTC.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale politique de la ville ouverte au budget principal, pour un montant total de 72 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 32 000 € en 2004,
- 40 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,